

La mairie de Rébénacq

Jusqu'aux alentours de 1882, cet édifice est quasi toujours nommé *Maison commune*, il prend ensuite systématiquement le nom de *mairie*, comme souvent en France.

Avant la Révolution

Il est très possible que lors de la création de la bastide de Rébénacq, le lieu qui abriterait jurats pour la bonne marche de la Communauté ait été édifié sur la place de la bastide comme dans la plupart des villages de ce type, peut-être au-dessus de la halle : des étals étaient prévus et un jour de marché désigné le jeudi.

Avec l'accroissement du bourg, le marché tombé en désuétude dès le XVI^e siècle, cette maison commune a probablement été reconstruite à son emplacement actuel à une date non connue actuellement.

Avant la Révolution, deux types de réunions ont lieu, celles qui concernent seulement les édiles, jurats, garde-boursier (trésorier), et celles qui rassemblent les chefs de maison pour la prise de décision en commun. Le seul cahier de Communauté, ancêtre du registre de délibérations du Conseil municipal, mentionne les réunions qui se tiennent dans la maison commune.

Cette maison commune conjugue plusieurs fonctions : lieu de gestion administrative, d'école publique, de commerce (halle), elle possède aussi une modeste prison.

Après la Révolution : la réorganisation communale

Une autre organisation municipale est établie à compter de la Révolution. La commune est gouvernée par le maire et cinq officiers municipaux d'une part, douze notables d'autre part. Les premiers étaient élus pour deux ans par les hommes de plus de 25 ans et payant un cens, c'est-à-dire un impôt, qui a leur tour désignaient les notables.

Les premiers officiers municipaux de Rébénacq proviennent de divers milieux : le maire est un fils d'avocat de l'ancien parlement, les officiers sont essentiellement des artisans : un maître en chirurgie, deux « fabricants de laine » (laneficiers), un maître tisserand et un maître maçon. Les notables sont cultivateurs (Condou-d'Arracq et Batmale, peut-être Plaa-Larban), maître maçon (Carrerot), charpentier (Barbé), tisserand (Arroze), laneficiers (Caillau, Bourdères et Doumecq), tailleur d'habit (Cazenave), facturier de bas (Priou-Beaulaigue) et un dont le métier est non repéré actuellement (Courbet).

En 1790, le maire, les officiers municipaux et le procureur de la République se réunissent dans l'église, les notables dans la maison commune.

Mais **dès 1793**, les communes perdent leur autonomie de gestion. Après l'Empire, les maires et les adjoints sont nommés par le préfet. Et à compter de 1830, non seulement deviennent éligibles les hommes choisis en fonction de leur fortune mais ne peuvent être électeurs que les hommes de plus de 30 ans qui payent un impôt direct important (300 francs). Les édiles rébénacquois sont dès lors beaucoup plus issus du milieu des propriétaires terriens que du milieu artisanal.

LE BATIMENT MUNICIPAL

En 1818, il est fait état de la maison commune « *dans un état de délabrement qui exige de promptes réparations* », indice que cette construction est déjà ancienne, et en 1820, elle est décrite « *à réaliser de toute urgence* ».

Le 9 mai 1833, le constat est clair : « *La maison commune est dans un tel état de délabrement qui exige de promptes réparations, au point que l'on ne peut plus s'y réunir pour les assemblées du conseil ou autres* », et le 22 août de la même année il est indiqué qu'elle « *a été employée en tout temps à tenir l'école, mais aujourd'hui, elle a besoin de travaux considérables, lesquelles ne peuvent être évaluées à moins de 900 F [...] mais la commune n'a pas d'argent.* »

En janvier 1834, le registre des délibérations indique à propos de la location du logement de l'instituteur : celui-ci « *sera tenu à se pourvoir un logement jusqu'à ce que la commune aura fait réparer la maison commune où il y aura une salle convenable pour y recevoir les élèves dont elle pourra être en état pour le 1^{er} juin prochain* ». Mais en mai, les réparations de la maison commune sont relatées ne pouvoir « *s'exécuter aussi vite qu'il serait nécessaire faute d'avoir tous les fonds disponibles* ». Un propriétaire terrien (Laloye) fait une avance à la commune.

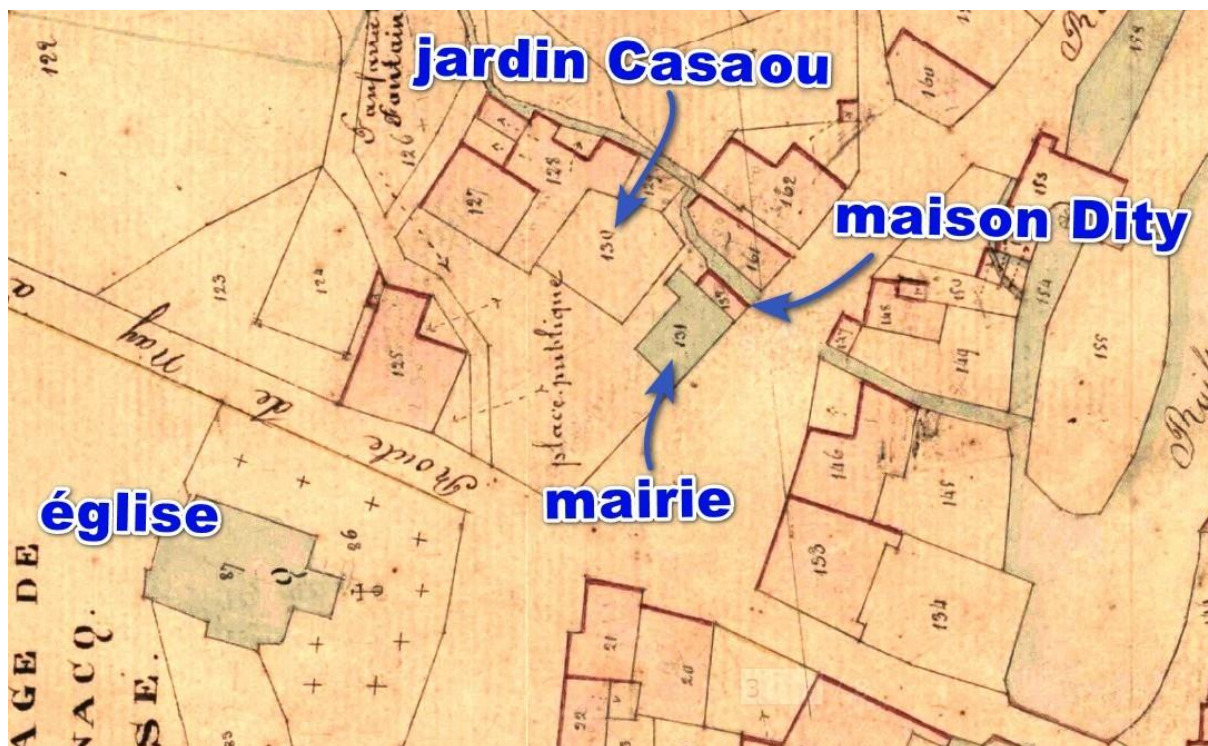
Or le **23 août 1835**, les réunions se déroulent toujours dans la maison commune provisoire (lieu non identifié), et en **janvier 1836** est abordé en réunion le projet de reconstruction de la maison commune, approuvé par le préfet, dont le devis monte à 1400 F, avec toujours le problème de paiement évoqué. Les revenus de Rébénacq sont limités généralement à la vente de chênes ou de hêtres sur ses deux bois : bois du Pic et bois d'En-bas (vers l'ancienne ZAC).

Il est donc probable qu'après avoir envisagé seulement des réparations à la maison commune, celle-ci ait été totalement reconstruite à ce moment-là. D'autant que le 8 mai 1851, il sera explicité que la commune « *est parvenue avec ses seules ressources à élever une Maison commune* ».

Mais par ailleurs, le 17 mars 1837, il était encore indiqué « *urgent de faire*

- *un plancher à la salle d'école, d'y établir les banquettes les tables, de faire l'acquisition d'un poêle, de placer dans cette salle des tableaux et des cartes géographiques,*
- *douze chaises, deux bancs, une table et une armoire pour la salle de la mairie.* »

Dorénavant, la mairie comporte au rez-de-chaussée, une petite halle donnant sur la place, un cachot et une salle de réunion pour le conseil municipal à l'arrière, et au premier étage la classe publique des garçons et des latrines.



Plan cadastral de 1836

Le lopin *Casaou*, jardin proche de la mairie, ne sera construit qu'en 1865.

Pourquoi une halle ?

On sait que le marché prévu au moment de la fondation de la bastide, n'a pas perduré au-delà du XVI^e siècle. Toutefois, toutes les activités commerciales n'ont pas cessé pour autant. On en a quelques traces au fil des délibérations du conseil municipal, lors de demandes au gouvernement ou au préfet afin de rétablir un marché au village au cours des XIX^e et XX^e siècles, à des jours fluctuants selon les années :

- **le 26 février 1837** : le mercredi qui suit le grand marché de Nay par quinzaine « *pour ne pas porter préjudice aux marchés établis dans les environs* » ;
- **le 12 août 1849** : le samedi ;
- **le 10 février 1884** : le mercredi par quinzaine après le grand marché de Nay,
- **en 1941** : le jeudi de 9 h à 11 h les jeudis par quinzaine après le grand marché de Nay

D'autres détails mettent en avant les tractations commerciales qui perdurent à Rébénacq.

Ainsi **le 18 juillet 1832** : « *les jours de fêtes et le dimanche particulièrement, cette place (de la mairie) sert de point de réunion aux habitants et à une nuée d'enfants, que ces mêmes jours-là des femmes arrivant des hameaux viennent y vendre des fruits et des plantes potagères* ».

Ou les avantages qu'offre le village pour accueillir un grand marché : « *les emplacements [sont] plus que suffisants pour contenir les bestiaux de toute espèce, et toute autre marchandise qu'on pourrait y faire transporter, la localité comporte trois places publiques de plus de 60 ares chacune et toutes sont dans le centre du bourg* ». Et le rapport insiste encore sur le fait que « *la presque totalité des habitants tirent leur ressources que leurs bestiaux leur procurent, que la commune et les environs produisent des fruits de toutes espèces et en abondance* », ce marché leur épargnerait « *des frais qui ne laissent pas d'être considérables pour transporter leurs marchandises au loin* » (**23 avril 1736**).

Le 12 août 1849, ce ne sont plus trois mais « *six places spacieuses qui offrent aux marchands de toute espèce un étalage commode, ces places entourées d'habitations fourniront un abri commode contre une surprise d'orage et les hôtels y sont vastes et bien tenus.* » On rêve déjà de capter les sources minérales locales, ce qui permettrait à la commune « *de prendre un développement tel qu'elle n'aurait rien à envier à ses voisinages de la vallée* ». Et de plus, « *l'établissement d'un marché pourrait augmenter les ressources de la commune* ».

Et le 10 février 1884, il est noté aussi : « *La population est extrêmement commerçante, attendu qu'un marché s'est naturellement formé tous les dimanches, qu'il s'y fait des transactions assez importantes pour les bêtes à cornes, les légumes, les fruits, et les denrées de toutes sortes qui y abondent.* »

Toutefois, la municipalité est à chaque fois déboutée de sa demande de création d'un nouveau marché.

La salle de classe

Avant 1882, l'école n'est pas obligatoire et une seule classe publique de garçons existe. Par contre, dans le village, un instituteur privé ou une institutrice privée, pourvu d'un brevet d'enseignement, « *tient une classe* », quelques années ou sur du plus long terme, dans sa propre maison.

Pour sa part, la classe publique des garçons reste installée au premier étage de la mairie. Elle peut accueillir une centaine d'enfants pendant l'hiver 1849 et l'automne suivant, dont une douzaine « *d'indigents* », gratuitement, 68 payants originaires de la commune, et 12 « *étrangers à la commune* », payants également, venant sans doute des hameaux de Gan, Buzy et Sévignac. C'est l'époque où la population est la plus importante dans la commune : 1 119 habitants en 1851. Les conditions de luminosité, d'exiguïté, l'absence de préau sont souvent déplorés par les inspecteurs de l'éducation.

En 1896, cette classe va partir s'installer dans l'une des deux salles de la maison *Samson*, sur la place de la Bielle, l'autre étant destinée à l'école des filles, et une troisième sera très vite aménagée pour recevoir encore les garçons.

En 1911, la salle de classe de la mairie recommencera à être utilisée pour les petits garçons lorsqu'une quatrième classe est créée. Entre temps, elle a bénéficié de quelques travaux, dont la réfection du plancher. D'autres avaient été demandés par l'inspecteur pour une meilleure appropriation des locaux : exhaussement des murs « *pour ménager sur toute la largeur une hauteur de 4 mètres entre le nouveau plancher et le plafond* », agrandissement côté ouest des trois fenêtres pour leur donner les dimensions de la baie d'aération prévue du côté opposé, réfection de l'escalier « *incommode et trop étroit* », cloisonnage et armoire au fond de la pièce pour délimiter un vestiaire et décharger le bois, sol du préau (ancienne halle) pavé à recouvrir de terre battue. Il n'est pas sûr que tous ces aménagements aient été réalisés.

En 1934, le quatrième poste d'instituteur est supprimé du fait d'un nombre moindre d'écoliers et la scolarité réorganisée. Désormais, la classe des plus jeunes devient mixte et s'installe à la mairie. Elle y reste **jusqu'en avril 1959**, moment où toutes les classes intègrent le nouveau groupe scolaire.

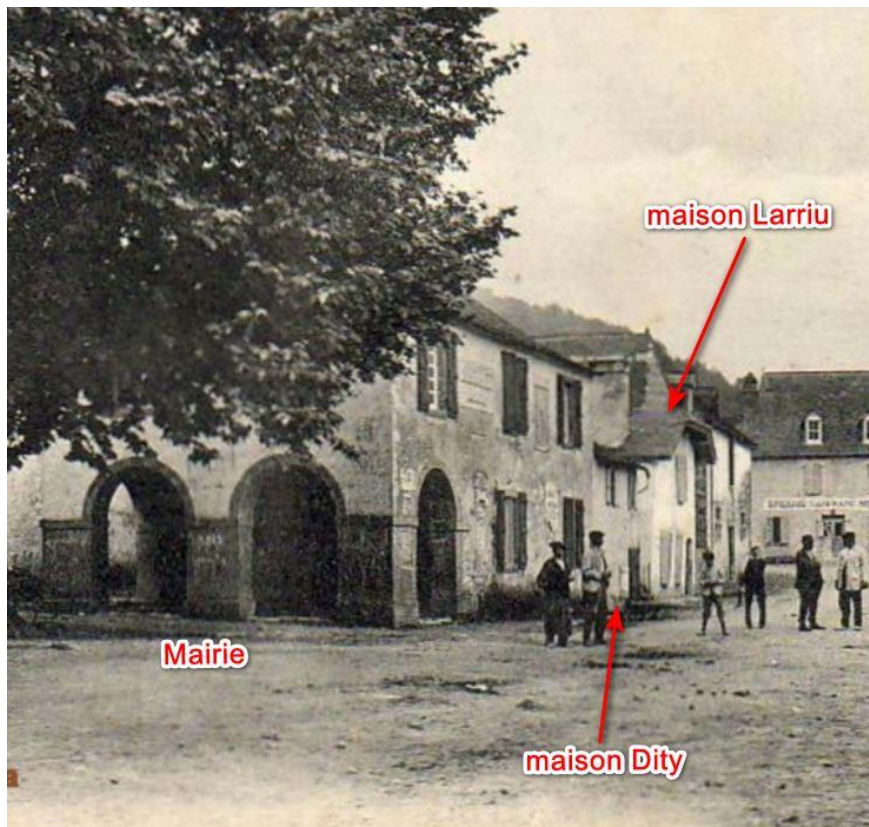
Une prison ou un cachot ?

Aussi étonnant que cela paraisse, il y a eu une prison à Rébénacq, certes modeste, et qui a sans doute servi essentiellement durant les années révolutionnaires. En mai 1793, un tisserand de Rébénacq, semble-t-il avec l'approbation tacite de plusieurs villageois, dérobe un registre détenu à la maison commune sur lesquels les volontaires s'inscrivent « *pour aller défendre les gorges d'Ossau* ». Parvenu à fuir dans un premier temps, il est arrêté quelques jours plus tard et « *conduit à la prison du lieu par le capitaine de la Compagnie de la garde nationale de Rébénacq et six autres hommes* ». Peu de temps auparavant, un propriétaire avait tenu des propos injurieux à l'égard de la municipalité et y avait été incarcéré 24 heures. Pour les délits plus importants ou les désertions des jeunes gens qui refusent de s'enrôler, les transferts se font vers Oloron.

Plus proche de nous dans le temps, les garçons qui avaient été scolarisés dans la classe située à la mairie, donc avant 1934, évoquaient le cachot : « *Sous le préau [l'ancienne halle], à gauche, une porte très épaisse donnait accès à une petite pièce noire. Pour nous punir, le maître nous enfermait environ dix minutes dans le cachot.* » S'agissait-il de la même pièce en 1793 et au début du XX^e siècle ?

UNE DONATION A LA MUNICIPALITE EN 1932

Or une petite maison appelée *Dity*, entre la Maison commune et le ruisseau dit de *Casaux*, avait été construite vers 1804-1805 par un cadet, cordonnier. **En 1932**, son propriétaire Marcel Com Nougé donne cette maison en ruine à la commune. « *Elle est démolie pour assainir la mairie* ». Un petit jardin prend sa place.



Carte postale de la mairie vers 1904



La maison *Dity* accolée à la mairie avait été remplacée par un jardinet planté de rosiers, racontaient les anciens témoignant pour l'exposition sur l'enfance présentée au Festival des Vieux Métiers et des Records de 2002. Photo probablement prise vers 1934.

D'IMPORTANTES TRAVAUX INTERVIENNENT SUITE AU DEMENAGEMENT DE L'ECOLE (1963-64)

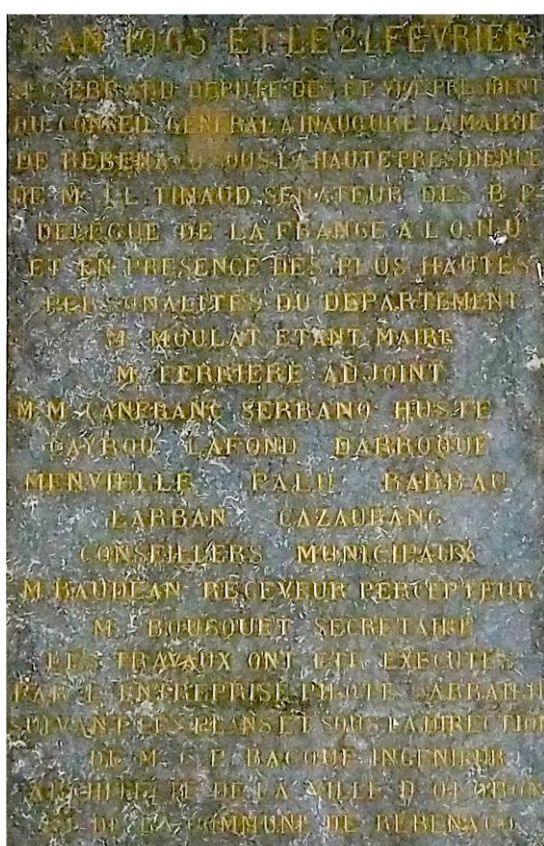
Le 28 février 1958, le Conseil municipal note l'état de vétusté dans lequel se trouve le bâtiment de la mairie et la nécessité de grosses réparations et aménagement tant intérieurs qu'extérieurs. L'architecte Bacqué est engagé pour réaliser une étude et établir les plans du projet. Il s'agit en particulier de réaliser les cinq croisées (fenêtres) et les deux portes cintrées de la salle de réunion du rez-de-chaussée -la partie halle n'est plus d'actualité-, avec des linteaux cintrés dans toute l'épaisseur des murs tout en conservant un style de menuiserie convenant à l'édifice. Une porte de communication entre la salle du secrétariat et la salle de réunion du conseil municipal doit être créée.

Un appel d'offre est ensuite lancé, relayé par les journaux locaux, le *Moniteur des travaux publics* (n° 7 du 16 février 1963). Trois entreprises y répondent.

Le 16 mars 1963 a lieu le vote pour désigner l'adjudicataire des travaux. C'est l'entreprise Gaston Sarrailh, d'Arudy, qui est choisie.

Le 28 décembre 1963, il est demandé que des protections des verres des différentes ouvertures soient incluses dans les travaux. Des demandes de subventions sont effectuées auprès du ministère de l'intérieur et du Département. Les travaux, qui comprennent alors l'adjonction d'un petit secrétariat dans la courette, des ouvertures plus grandes et des portes fenêtres coté place donnant sur un balcon, et l'établissement de toilettes publiques à l'emplacement de la maison Dity, sont achevés **fin 1964**.

L'inauguration a lieu **en février 1965** comme en témoigne la plaque en marbre d'Arudy qui se trouve dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie.



L'an 1965 et le 21 février
M. Ebrard, député des B.-P. et président
du Conseil général, a inauguré la mairie
de Rébenacq sous la haute présidence
de M. J.-L. Tinaud, sénateur des B.-P.,
délégué de la France à l'ONU,
et en présence des plus hautes
personnalités du département,
M. Moulat étant maire,
M. Ferrière adjoint,
MM. Canfranc, Serrano, Husté,
Cayrou, Lafond, Darroque,
Menvielle, Palu, Barbau,
Larban, Cazaurang,
conseillers municipaux,
M. Beaudéan, receveur percepteur,
M. Bousquet, secrétaire.
Les travaux ont été exécutés
par l'entreprise pilote Sarrailh
suivant les plans et sous la direction
de M. P. Bacqué, ingénieur
architecte de la ville d'Oloron,
et de la commune de Rébenacq

La plaque de marbre commémorative de 1965 et sa transcription



La mairie en 2006



La mairie vers 2010 avant la réfection de la place

UNE AUTRE TRANCHE DE TRAVAUX EN 2010-2011

En octobre 2010, *Amassa* (le bulletin municipal) publie un grand article pour annoncer les travaux prévus à la mairie, qui seront menés simultanément à la réfection des places de le Bielle et de la mairie : « *Le secrétariat de mairie actuel est étroit, bruyant en cas de pluie, humide et froid l'hiver, chaud en été. Cette situation crée un inconfort pour nos dévouées secrétaires, elle est aussi néfaste pour la conservation des archives. Pour le public, les locaux actuels n'offrent*

pas d'espace d'accueil, seuls les locaux de l'étage permettent une écoute dans un bureau, mais leur accès n'est pas aisé du fait d'un escalier étroit et ils ne répondent pas aux normes actuelles. Un réaménagement complet du rez-de-chaussée est donc prévu. »

Le dossier d'étude est confié au PACT du Béarn et présenté par Frédéric Abbadie, architecte responsable du projet. Plusieurs options sont présentées. Le projet retenu conserve à l'étage la grande salle du conseil municipal, qui sert aussi de salle de mariage, et le bureau du maire, et au rez-de-chaussée la grande salle pour les occasions festives (apéritifs des 8 mai et 11 novembre), les expositions ou les réunions publiques. Par contre, le secrétariat et le local d'archives sont agrandis « *en sacrifiant sur la petite cour* ». Les espaces de services (WC, kitchenette) sont rénovés et mis aux normes avec notamment un accès pour les handicapés.

De plus, avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, car la mairie se situe dans le périmètre du château de Bitaubé, classé MH, « *un mini-parvis est prévu pour relier fonctionnellement et visuellement la partie ancienne de la partie réaménagée* ».

Durant tous les travaux, le secrétariat s'installe dans une maisonnette aujourd'hui démolie et remplacée par l'actuel HLM, 3 route de Laruns.

L'inauguration de la mairie et des places a lieu le **24 octobre 2011**.



La mairie en 2026.